

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOIBE, SARASOLA, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, MALEIG, GINIEIS, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS  
Jean-Claude ELICHIRY à Jean MENE-SAFRANE  
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE  
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE  
Fabien REICHERT à Bernard UTHURRY  
Gilles BITAILLOU à Véronique PEBEYRE  
Patrick MAILLET à Philippe GARROTE  
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY  
Patrice CRESTE suppléant de Henri GIMENEZ  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET  
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Bernadette BOERIE.

---

## RAPPORT N° 12

### CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

M. UTHURRY informe qu'afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade (titulaires du B.N.S.S.A), rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives :
  - mois de juin 2010 4 postes de 15 jours à temps non complet  
1 poste de 15 jours à temps non complet
  - mois de juillet et août 2010 14 postes de 15 jours à temps non complet

- Emplois Accueil-vestiaires, rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :
  - mois de juillet et août 2010 9 postes de 15 jours à temps non complet
- Emplois d'Agent d'entretien, rémunération basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :
  - du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2010 1 poste d'un mois à temps complet
  - du 1<sup>er</sup> au 31 août 2010 1 poste d'un mois à temps complet

Pour information, il est rappelé que la Communauté de Communes fait également appel à des jeunes pour le service de la Médiathèque, le service Administratif et le service Urbanisme durant les mois de juillet et août 2010, mais il n'est pas nécessaire de créer de postes supplémentaires en ce sens que ces personnes viennent remplacer les agents en congés annuels.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2010

Oùï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le présent rapport
- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 Avril 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**